



Parc national  
des Ecrins



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

# Contrat d'objectifs 2015 – 2017

Entre l'Etat et l'établissement public du parc national des Ecrins

## A. PRESENTATION DU PARC NATIONAL DES ECRINS

Créé en 1973, le territoire du Parc national des Écrins est un vaste ensemble de haute montagne situé entre les vallées de la Durance, du Drac et de la Romanche. Composé d'une aire optimale d'adhésion de 59 communes (41 dans les Hautes-Alpes et 18 en Isère), le parc national a réuni 46 communes dans son aire d'adhésion initiale en juillet 2013, formant ainsi un espace homogène et cohérent de 234034 ha (dont 92446 en cœur de parc), qui accueille une population d'environ 28500 habitants.

Puissance et compacité des reliefs marqués par les influences glaciaires, tout concourt au caractère sauvage de ce massif. De profondes vallées convergent vers une forteresse de granit, gardienne de quelques 11 000 hectares de glaciers, qui fond du Parc national des Écrins le premier massif glaciaire des Alpes françaises. L'amplitude altitudinale va de 667 m à 4 102 m à son point culminant : la Barre des Écrins. Au total, plus de 150 sommets dépassent 3 000 m d'altitude, pour des fonds de vallée situés en moyenne autour de 1 000 m.

La diversité bioclimatique, le jeu des versants et les gradients altitudinaux contribuent à la diversité biologique.

Ainsi, pour la faune qui compte plus de 330 espèces de vertébrés, le campagnol provençal et le lézard ocellé, espèces méridionales, y côtoient le campagnol des neiges et le lagopède alpin, reliques des dernières glaciations. L'attention portée aux espèces emblématiques et 41 années de protection ont permis notamment un accroissement très important des populations de chamois (de 3 000 individus à la création à près de 15 000 aujourd'hui), le retour du bouquetin des Alpes (qui compte désormais près de 600 animaux grâce aux opérations de réintroduction) et le renforcement des populations de grands rapaces : aigle royal, gypaète barbu, vautours fauve et moine..

La diversité botanique est tout aussi importante : plus de 1 800 espèces végétales y sont identifiées. Le mélèze donne sa personnalité à toute la partie orientale et méridionale du parc. Quelques 168 végétaux recensés ont une forte valeur patrimoniale.

Les paysages naturels qui en résultent traduisent l'évolution de l'occupation humaine et du climat : régression d'espèces héritées des périodes glaciaires (bouleau pubescent, carex bicolore), tandis que d'autres comme le tremble, arbre de plaine, partent à la conquête des landes et des rochers.

Ce territoire est, incontestablement, un lieu privilégié d'observation des impacts de l'évolution en cours des paramètres climatiques.

Malgré sa rudesse, les hommes ont investi cet espace depuis des millénaires. Les paysages témoignent de leur ténacité, pour cultiver, s'abriter, etc.

Tout aussi diversifié, le patrimoine culturel est à la fois patrimoine architectural et « paysage construit ». Dans chacune des vallées, un bâti spécifique, témoin ancestral d'une culture agropastorale et rurale, traduit cette réalité. Ici, ce sont les tufs qui dominent dans la réalisation des fenêtres et des chaînes d'angle ; là, ce sont les calcaires bleus, qui viennent souligner et distinguer l'espace dévolu aux hommes dans ces grandes structures aux usages multiples.

La mise en valeur agricole, pastorale et forestière du territoire structure son économie. Ces pratiques ont contribué à façonner les paysages, cadre d'un développement alliant tourisme rural et stations touristiques. Les enjeux de développement durable et d'essor d'activités respectueuses de cet environnement exceptionnel sont au cœur des préoccupations de la charte.

Au cœur du projet de territoire, l'établissement public du parc national créé en 1973, a été conforté par la Loi de 2006 et, surtout, par un taux d'adhésion à la charte particulièrement élevé : 78 % des communes de l'aire optimale d'adhésion ont en effet adhéré en juillet 2013.

Organisé en secteurs, répartis sur l'ensemble des sept vallées du territoire, il s'appuie sur une ingénierie principalement basée au siège et sur des équipes de terrain en charge de l'animation quotidienne de ce vaste territoire. L'organisation en « secteurs », indispensable pour assurer la proximité au territoire, contribue à la dynamique opérationnelle nécessaire pour la mise en œuvre de la charte. Les maisons du parc, lieux permanents d'accueil du public et de rencontre avec les acteurs locaux, et les points d'information saisonniers, sont des éléments clé de la politique d'accueil et de sensibilisation de l'établissement public. Environ 95 agents publics permanents, auxquels s'ajoutent des renforts saisonniers (pour l'entretien des sentiers et l'accueil en vallée) œuvrent à la mise en œuvre de la charte, dont la réussite, outre l'impact favorable qu'elle pourrait avoir sur une seconde vague d'adhésion (fin 2015), est une condition de l'adhésion durable des forces vives des vallées des Écrins au projet de territoire porté par l'établissement public et par les communes signataires.

## B. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### B1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La charte approuvée par décret en Conseil d'État du 28 décembre 2012 a été soumise aux communes en vue de leur adhésion au printemps 2013. Cette consultation s'est soldée par une adhésion massive (78 % des communes) à la charte et au projet de territoire qu'elle porte.

Le parc national entre désormais dans une dynamique de mise en œuvre et de concrétisation des orientations et objectifs de la charte, en partenariat étroit avec les communes adhérentes et les acteurs socio-professionnels.

Le début du triennal sera déterminant et parmi les échéances clé de cette période initiale, celle de fin 2015, qui verra la concrétisation du processus d'adhésion pour les communes qui n'avaient pas souhaité s'engager dans ce projet de territoire dès la consultation de 2013 ; et qui préfigurera le périmètre définitif du parc national, pour la période 2016-2027.

En accompagnement de la mise en œuvre du programme d'actions de la charte, le renforcement de l'ingénierie financière et de projet de l'établissement public du parc national est une priorité. De même, dans un contexte de contraction des moyens d'intervention de l'État et des collectivités territoriales, la recherche de mutualisations entre partenaires et de partenariats inter-espaces protégés, y compris en transfrontalier, devient une priorité pour faire émerger et pour mener à bien des projets ambitieux répondant aux grands enjeux de la charte.

Enfin, la perspective de la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) est une opportunité pour renforcer la dynamique de mutualisation inter-parcs et pour valoriser au sein des réseaux et auprès de cette même agence, les savoir-faire accumulés par le Parc national des Écrins, au cours des 41 dernières années.

### B2 – BILAN DU PRÉCÉDENT COB

La période 2012/2014 a été celle de la finalisation et de l'adoption de la charte, de l'élaboration et du lancement du programme d'actions avec les communes adhérentes. Elle a aussi été marquée par la mise en œuvre de projets structurants, et par de profondes réformes organisationnelles liées à l'évolution des missions et à une baisse importante des moyens.

**2.1** – S'agissant de la **surveillance du territoire**, les faits marquants sont la finalisation des modalités d'application de la réglementation dans le cœur (volet réglementaire de la charte) et la signature consécutive de 13 arrêtés du directeur.

Le protocole de politique pénale entre le parc national et les parquets de Grenoble et de Gap a été renouvelé en 2014.

La base police développée par l'établissement public a été mise à disposition des autres parcs nationaux.

Sur le terrain, la vacance de certains postes et, pour l'année 2014, la forte mobilisation pour les constats de prédation « loup », induisent une érosion de la présence effective des agents en uniforme. Parallèlement, la hausse sensible du nombre de procédures judiciaires et l'augmentation des remontrances verbales et des constats d'infraction sans possibilité d'intervention (avec notamment une augmentation préoccupante de certains types d'infraction : survols motorisés, dépôts de débris, circulation de véhicules motorisés, dégradation de signalétique, pénétration de chiens, destruction d'espèces protégées...) conduisent à s'interroger sur les impacts d'une réduction des effectifs d'agents sur le terrain, dans un contexte de développement des activités de loisirs.

**2.2** – En matière de **connaissance et de suivi continu du patrimoine naturel, culturel et paysager**, le bilan se nourrit d'un grand nombre d'actions structurantes de niveau national.

La stratégie scientifique de l'établissement public est validée en 2012 par le conseil scientifique et approuvée en mars 2013 par le conseil d'administration.

Le programme scientifique de la réserve intégrale de Lauvitel (2012-2025) est validé par le conseil scientifique et approuvé par le conseil d'administration en 2012. Cette même année, la réserve intégrale, devient le seul espace naturel français homologué par l'UICN en catégorie « 1a » (espace de référence à but scientifique).

Le Parc national des Écrins joue un rôle déterminant dans la structuration des bases de données « faune » et « flore » des parcs nationaux ; et au-delà, de l'ensemble des réseaux dans lesquels il s'implique (réseau de conservation flore « Alpes-Ain », réseau des espaces protégés de PACA, réseau de veille « lacs sentinelles », etc.). Les applications numériques « nomades » développées permettent la saisie directe des données environnementales sur le terrain.

La formalisation de la chaîne de transmission des données environnementales vers les SINP et l'INPN, est prise pour exemple au niveau national, et en octobre 2014, ce sont plus de 471000 données qui sont transmises, (soit 50 % des données transmises par l'ensemble des parcs nationaux). A cela s'ajoute la mise en place de la Geobase, qui facilite les usages d'information géographique.

Des programmes innovants de suivi scientifique sont :

- engagés : programme franco-Italien « E-phéno » de suivi des changements climatiques, suivi par GPS des sous-populations de bouquetins en vue de déterminer les corridors écologiques et sanitaires, « écologie verticale » consacré à la dynamique des écosystèmes de haute altitude, lancement de l'étude de faisabilité d'un inventaire généralisé de type « ATBI » au Lauvitel, initiation d'un programme de suivi génétique du lièvre variable, etc. ;
- ou poursuivis : forte montée en puissance des programmes « alpages sentinelles » et « lacs sentinelles » en particulier et initiation de la création du groupement d'intérêt scientifique « lacs sentinelles », développement du partenariat avec la station alpine du Lautaret (université de Grenoble).

**2.3 – La participation à la recherche scientifique** dépasse les domaines pilotés par le parc national. Ainsi, le partenariat s'enrichit-il avec les universités de Tromsø (Norvège), Grenoble (jardin alpin, zone atelier Alpes), Besançon-Franche Comté, Aix-Marseille, Montpellier et Lyon. L'acquisition d'un chalet sur la digue du Lauvitel et d'une station météo et bathymétrique renforce la capacité d'accueil des chercheurs sur le site de la réserve intégrale. Les domaines d'accueil de la recherche se diversifient : changement climatique, dynamique de populations de campagnols, biologie des chiroptères (petit et grand murin), bathymétrie, génétique des populations, archéologie de haute montagne, écologie verticale, identification de corridors écologiques, etc.

**2.4 – Pour les actions d'ingénierie en soutien au développement local**, le fait marquant est l'achèvement des processus d'élaboration de la charte et d'adhésion à cette dernière. Après une approbation à l'unanimité par le conseil d'administration du 9 mars 2012, le décret en Conseil d'État est publié le 28 décembre 2012. 2012 est également l'année de l'engagement dans la charte européenne de tourisme durable. Le processus d'adhésion à la charte est clos le 9 juillet 2013, avec un taux d'adhésion de 78 % des communes (46). Le programme d'actions de la charte est élaboré et donne lieu, à partir du printemps 2014, à la signature des premières conventions d'application. Ainsi, à la fin décembre 2014, 91 % de ces conventions d'application de la charte sont signées avec les communes adhérentes et la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est imminente.

Dès l'automne 2014, les contacts auprès des 13 communes non adhérentes sont renforcés, en vue de préparer la seconde phase d'adhésion de fin 2015.

Durant le triennal, le partenariat se manifeste notamment par la poursuite de l'appui aux collectivités et par la mise en œuvre des actions prévues par la charte. 71 subventions sont attribuées. Des programmes structurants nouveaux développés : création et animation d'un atelier paysages, mise en place d'un pôle d'ingénierie financière et d'appui au développement local, lancement de l'élaboration d'un système d'information territoriale, etc.

Parallèlement, le parc national assure ses missions réglementaires : porter à connaissance et avis sur projets, participation au CDNPS, appui à l'analyse des incidences Natura 2000 et à l'élaboration des SCOT.

Les communes de Pelvoux fin 2012 puis de Le Monétier-les-Bains et Villar-d'Arène à l'automne 2014, délibèrent favorablement en vue de l'intégration dans le cœur des réserves naturelles nationales du « Torrent de Saint-Pierre » et des « Versants nord des pics du Combeynot ».

**2.5 – Les faits marquants d'intervention sur le patrimoine naturel, culturel et paysager** concernent principalement l'agriculture. Le succès du programme « alpages sentinelles » est croissant et l'appui à la mise en place des MAE-t est une priorité forte du triennal, avec une contractualisation sur 57 alpages. L'établissement anime des 4 sites Natura 2000 isérois situés en aire optimale d'adhésion. Il s'associe en 2012 à l'association « Avenir », pour gérer l'espace naturel sensible de la plaine du Bourg-d'Oisans.

La finalisation fin 2014 du référentiel « Motif paysages » prépare un partenariat durable en matière de gestion des enjeux paysagers. Dans le domaine des paysages, l'établissement intervient aussi sur la restauration du petit bâti rural et sur le programme terrasses d'altitude en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille et les PNR du Queyras et des Baronnies provençales.

**2.6 – Le triennal 2012/2014 est marqué par l'achèvement d'importants projets d'infrastructures d'accueil.**

La maison du parc à Vallouise est entièrement rénovée, rendue accessible aux personnes handicapées et offre aux visiteurs un nouvel espace scénographique ; elle est inaugurée le 5 juillet 2014 par Mme la Ministre Ségolène Royal. La salle audiovisuelle du Bourg-d'Oisans est inaugurée le 20 septembre 2014. Elle couronne un partenariat ambitieux de mutualisation d'infrastructures avec la mairie. Enfin, comme suite à une étude de préfiguration, un projet d'évolution de la maison de la vallée de Saint-Jean-Saint-Nicolas, partagé avec la commune, est validé fin 2014. Il consiste à intégrer la rénovation de cette maison de parc à un projet plus large de restructuration du centre-bourg de cette commune.

L'entretien des sentiers est assuré a minima en dépit du désengagement progressif de l'Office national des forêts en domanial et de la réduction préoccupante des moyens nécessaires. L'élaboration d'un outil de gestion et de suivi des sentiers et de gestion de la signalétique, le module sentiers de « Geotrek », permet de mieux organiser la maintenance des sentiers inscrits aux PDIPR des Hautes-Alpes et de l'Isère.

**2.7** – Les animations scolaires relayées par le site « jeunes découvreurs » demeurent la pierre angulaire du **dispositif de d'animation et de pédagogie** à l'attention des jeunes. Parallèlement, la sensibilisation du grand public conjugue réunions valléennes et programmes d'animation. L'anniversaire des 40 ans du parc national, qui correspond à l'année des adhésions à la charte, est l'occasion d'une forte intensification des actions de sensibilisation, en lien avec le territoire, notamment par la labellisation « 40 ans » de 40 actions remarquables. Les créations de l'application « Rando-Écrins » et d'une application mobile dédiée facilitent la découverte dématérialisée des patrimoines et la diffusion des messages de sensibilisation à leur vulnérabilité.

Ces outils innovants sont mis à disposition de la communauté des parcs nationaux et mutualisés avec les parcs naturels régionaux de la Région PACA. L'établissement public participe en outre très activement aux travaux inter-parcs de mise en place de la marque « Esprit parc national » et prépare son déploiement dès 2015.

**2.8** – Le dynamisme et la notoriété du site Internet actualisé et sécurisé ne se démentent pas. Le site devient le point focal des **supports de communication et de pédagogie**, comme en témoignent les 5700 internautes abonnés à la lettre électronique d'information. La création de « Geotrek » puis de l'application smart-phone associée, constituent une étape supplémentaire dans la montée en puissance des supports dématérialisés de communication et de pédagogie, ce qui compense pour partie la baisse des éditions papier et la réduction de la diffusion de l'écho des Écrins, imposées par un contexte budgétaire difficile.

**2.9** – En matière de **soutien et management**, le triennal 2012/2014 est marqué par la réorganisation de l'établissement, en réponse aux nouvelles missions nées de la charte et à la réduction des moyens. Cette réorganisation se traduit notamment par la fusion progressive des secteurs (à compter de début 2015), la mise en place du pôle « développement local et ingénierie financière », et la création de la fonction de « technicien patrimoines ».

L'engagement de la révision du document unique permet d'actualiser et de mettre en œuvre les mesures d'hygiène et sécurité.

Les efforts d'éco-responsabilité se traduisent par une meilleure sobriété énergétique, avec notamment la requalification énergétique de la maison de la Vallouise.

Le conseil scientifique est renouvelé fin 2014. Le nouveau règlement intérieur du conseil économique, social et culturel approuvé en novembre 2014, traduit le souci d'une plus forte réactivité en appui à la mise en œuvre de la charte.

## **B3 – PRIORITÉS DES POUVOIRS PUBLICS**

Le contrat d'objectifs (COB) des établissements publics de parcs nationaux se décline en trois grandes orientations portées par la tutelle ministérielle.

- 1 - Inscrire dans les principes fondamentaux des parcs nationaux les actions engagées, tout en respectant les doctrines établies par la tutelle.  
Les principes fondamentaux des parcs nationaux, définis par l'arrêté du 23 février 2007 constituent la « colonne vertébrale » de l'activité des parcs nationaux. La note ministérielle du 5 mars 2014 s'inscrit dans cette logique et définit le cadre d'action des établissements publics de parc national, en regard du contexte économique actuel, et propose d'établir des priorités stratégiques parmi les missions de l'établissement à accomplir et d'orienter l'action des établissements vers une diversification des modes d'intervention via l'élargissement des partenariats locaux.  
Ces axes sont développés plus en détail dans chaque domaine d'activité.
- 2 - Viser l'excellence environnementale au niveau du territoire et de la gestion des établissements publics de parc national.  
Par leur capacité d'action sur les territoires et leur statut d'opérateur du MEDDE, les parcs nationaux ont vocation à être des « fers de lance » en matière d'innovation sur des domaines dont l'importance ne va cesser de croître dans les années à venir ; à savoir l'érosion de la biodiversité et ses modifications intrinsèques en lien avec les changements climatiques, et les nécessaires transformations de la société et son passage à une économie de plus en plus décorrélée des sources d'énergie fossiles, via la transition énergétique. A cet effet, des actions innovantes seront portées par l'établissement public du parc national, que ce soit dans le champ de la recherche appliquée ou de l'ingénierie publique.

Ces actions sont notamment les suivantes :

- biodiversité et changements climatiques : programmes « alpages sentinelles » et « refuges sentinelles » ;
  - transition énergétique : programme « refuges durables »
  - acquisition de connaissances : suivi des glaciers, lacs sentinelles, écologie verticale, suivi des espèces paléo-arctiques (lièvre variable et lagopède en particulier).
- 3 - Anticiper les évolutions administratives et budgétaires.
- Le paysage des opérateurs œuvrant en faveur de la biodiversité évolue. L'un des principaux changements au cours des prochaines années sera la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), avec laquelle des moyens et services seront mis en commun. Par ailleurs, les objectifs de réduction des déficits publics imposent une maîtrise accrue des financements que l'État accorde à ses opérateurs. Ces deux évolutions amènent les établissements publics de parc national à s'adapter en modifiant leur organisation et leur fonctionnement. Cela doit notamment se traduire par davantage de mutualisation entre eux et avec Parcs nationaux de France (PNF) puis avec l'AFB et par une recherche d'excellence dans la gestion budgétaire de chaque établissement. La note tutelle du 26 décembre 2014 décrit les principes d'une maîtrise des enveloppes budgétaires, qui s'inscriront dans une trajectoire financière de l'établissement et encourage les établissements à mobiliser des ressources externes.
- Enfin, le souhait de la tutelle est de contractualiser avec les opérateurs une proportion des moyens humains disponibles pour les activités qu'elle estime relevant d'une priorité stratégique. Ainsi, un indicateur régulièrement utilisé dans les pages qui suivent sera : « % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) - par rapport aux effectifs totaux ».

## **B4 – STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR 2015-2017**

La période 2015-2017 démarre avec l'installation d'un nouveau conseil d'administration (été 2015), un nouveau conseil scientifique et un nouveau conseil économique, social et culturel. Elle correspond à la première grande phase de mise en œuvre de la charte.

### **B4.1. La charte**

En 2015, l'établissement recherchera l'adhésion des 13 communes non adhérentes. Le dispositif de suivi-évaluation sera opérationnel (outil EVA pour le pilotage du programme d'actions). Les conventions seront signées avec l'ensemble des collectivités partenaires (communes, EPCI, conseils départementaux et régionaux).

### **B4.2. La consolidation des actions « cœurs de métiers » et des programmes phares existants**

L'activité de l'établissement sur les missions de base sera poursuivie à la hauteur des moyens issus de la SCSP ou des ressources propres affectées, conformément aux objectifs décrits dans le cœur du document. Sur le plan thématique, on soulignera l'importance de garder des moyens suffisants sur les sentiers, les crédits d'intervention dédiés à la mise en œuvre de la charte (annexes des conventions de partenariat), les activités scientifiques - notamment celles en lien avec la réserve intégrale de Lauvitel - , l'accueil et la pédagogie.

Pour les programmes phares existants en début de période, on privilégiera leurs consolidation et pérennisation, au travers de partenariats techniques et financiers à différentes échelles. Sans être exhaustif, on citera les exemples les plus emblématiques :

- ▶ « alpages sentinelles », « lacs sentinelles » : on développera l'association d'autres espaces alpins, français et italiens, avec des perspectives de financements européens (POIA, ALCOTRA) ;

- ▶ accueil de la recherche : on développera les actions conjointes avec les organismes français de recherche, en valorisant tout particulièrement la réserve intégrale de Lauvitel ;
- ▶ « Geotrek » et offre de découverte : on encouragera la diffusion de l'outil au sein d'autres structures partenaires, et la récupération des enrichissements apportés par la communauté de développement de l'application mise en place ;
- ▶ « Paysages » : on prolongera le projet « Motif paysages » par sa mise en œuvre opérationnelle, sa diffusion et son enrichissement avec les utilisateurs.

### **B4.3. Le lancement de nouveaux programmes structurants**

Plusieurs programmes structurants nouveaux seront mis en avant pour la recherche de cofinancements ou de partenariats. Leur lancement effectif sera lié à la capacité d'autofinancement de l'établissement.

On citera ainsi :

- ▶ le développement de l'itinérance avec le projet « Grand tour des Écrins », associant de nombreux acteurs économiques et institutionnels du territoire, susceptible d'être appuyé par le POIA, la CIMA, les conseils régionaux et départementaux. Ce projet est à mettre en perspective avec la création de l'application « Rando Écrins » et la proposition du Conseil départemental des Hautes-Alpes de monter un grand projet multi-partenaires sur les travaux et l'entretien des sentiers ;
- ▶ le développement d'actions en matière de pastoralisme, d'agriculture et de protection contre les prédateurs : partenariat avec les chambres d'agriculture, évaluation des MAE-t, Programmes agriculture écologie climat (PAEC) et mise en place des nouvelles MAEC. Sur les grands prédateurs le Parc national des Écrins souhaite qu'outre le programme d'actions « Écrins » approuvé en novembre 2014, un programme pluriannuel « parcs alpins » soit élaboré. CIMA, FEADER et POIA peuvent être des guichets potentiels;
- ▶ le lancement d'un programme « refuges sentinelles » : ce projet comprendrait :
  - une valorisation des refuges à des fins d'observation de paramètres environnementaux d'altitude, ou pour des études sociologiques liées aux pratiques de haute montagne ;
  - le développement des refuges comme relais de sensibilisation auprès du public et des professionnels en matière de patrimoine culturel, naturel et paysager ;
 Le Parc national des Écrins estime que ce projet répond aux objectifs du POIA et de la CIMA ;
- ▶ la mise en place d'un suivi des interactions entre faune et activités humaines, intégrant la matérialisation de trames et corridors écologiques (radio-pistage, etc...) ;
- ▶ une stratégie sanitaire sera mise en place, afin de gérer au mieux les impératifs de veille sanitaire, de sensibilisation aux bonnes pratiques sanitaires (en alpage en particulier) et de mise en œuvre de mesures de prévention, voire de biovigilance ;
- ▶ un programme « patrimoine architectural et paysages » : il s'agit de renforcer les dispositifs d'expertise en matière d'architecture patrimoniale, d'approche bioclimatique, d'insertion paysagère. En fonction de l'échelle de montage du projet, différents cofinancements peuvent être appelés : POIA à l'échelle d'espaces valléens ou en approche inter parcs sur le massif, ALCOTRA si partenariat avec Italie, FEADER- LEADER via GAL à l'échelle des pays. En lien avec ces deux derniers sujets, un zoom spécifique sera consacré aux cabanes d'alpage dans toutes leurs dimensions : aspects patrimoniaux, protection des troupeaux, etc.
- ▶ la marque collective des parcs nationaux : l'établissement public développera les contrats de marque sur la base de règlements d'usage collectifs adoptés (hébergement, sorties de nature, puis produits agricoles). Avec les quatre parcs nationaux de PACA un programme de qualification de l'offre touristique sera monté avec le soutien du Conseil régional PACA, de la CIMA et peut-être du POIA.

D'autres projets seront proposés aux co-financeurs : inventaire généralisé (« ATBI ») de la réserve intégrale de Lauvitel ; programme « flore » ; certains volets du programme « faune » (lièvre variable etc.).

#### **B4.4. Les moyens et l'organisation**

Les dépenses de « personnel » et de « fonctionnement courant » seront prises en charge par la subvention pour charges de service public (SCSP).

Le programme d'actions représentera une enveloppe que l'on souhaite amener à un minimum de 900 k€ annuels, financés à terme en trois tiers :

- ▶ un tiers par la SCSP (comprenant notamment une enveloppe de crédits d'intervention de 2 % de cette SCSP, soit environ 150 k€) ;
- ▶ un tiers par les ressources propres (dont prestations de service, dons, mécénats). Cela inclura notamment le développement de la boutique en ligne et des ventes d'images en ligne ;
- ▶ un tiers par les cofinancements institutionnels fléchés (voir ci-dessous).

S'agissant des effectifs, l'établissement poursuivra la mise en œuvre du schéma de réorganisation adopté le 7 mars 2014 par le conseil d'administration, conduisant à :

- 4 secteurs (dont 3 comprenant 2 implantations),
- des effectifs optimisés au niveau du siège, intégrant notamment les effets de la mutualisation avec l'Agence française pour la biodiversité (dès lors que les fonctions mutualisées seront effectives).

S'agissant de l'immobilier, sous réserve de délégations de crédits d'investissement :

- ▶ les biens à usage d'habitation seront optimisés : vente de la maison des Borels de Champoléon, remise en état (le cas échéant) puis en location des appartements de Briançon, Villar-d'Arène, Châteauroux-les-Alpes, Le Bourg-d'Oisans et Orcières ;
- ▶ la politique de mise à disposition ou de location de salles appartenant à l'établissement sera précisée ;
- ▶ les projets de travaux ou requalification des maisons à vocation d'accueil du public du Casset, Saint-Jean-Saint-Nicolas, du Lautaret, de la Tour brune seront initiés ou menés à bien ;
- ▶ des travaux d'entretien indispensables seront menés à la maison du secteur d'Entraigues.



## C. DOMAINES D'ACTIVITE

Pour la lecture du document, s'agissant des valeurs de certains indicateurs ou ratios, on considère que les dépenses sont constituées,

- de la masse salariale ;
- du fonctionnement ;
- du programme d'actions ;
- d'investissements exceptionnels.

### DOMAINE 1 - PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE DES TERRITOIRES CLASSES EN PARC NATIONAL

#### ACTIVITES

Dans ce domaine les priorités répondent aux objectifs de la stratégie scientifique adoptée par l'établissement public et au plan de gestion de la réserve intégrale de Lauvitel. Elles s'inscrivent dans le cadre des orientations « 1.1 » (« Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions ») et « 1.2 » (« Faire vivre une culture commune ») de la charte, et de l'objectif « 1 » (« Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance »).

En pratique, les acquisitions de connaissances seront poursuivies, notamment pour consolider les « **séries longues** » en matière de suivi des milieux, paysages, glaciers, faune, lacs et alpages ; et renforcer la connaissance de la « **très haute altitude** », qui caractérise ce parc national et dont le suivi permet de mieux comprendre les conséquences du changement climatique.

Sur la faune, l'accent sera mis sur des **espèces « cible »** comme le bouquetin et le lièvre variable.

Les programmes structurants nouveaux concerneront, avec une certaine **continuité d'orientation stratégique** : l'inventaire généralisé de la réserve intégrale (une des principales valorisations scientifiques de cet espace), l'évaluation très attendue et appréciée des MAE-t, un programme ambitieux « refuges sentinelles », et une stratégie sanitaire. Les principaux projets envisagés figurent dans le tableau ci-dessous.

Comme indiqué en introduction, le lancement de ces programmes nouveaux (qui figurent en gras dans le tableau suivant) dépendra en grande partie des financements mobilisés. L'administration et la diffusion des connaissances se poursuivra vers l'échelon national et vers les partenaires scientifiques et du territoire. Au-delà des thématiques naturalistes, certains domaines comme le patrimoine bâti seront particulièrement valorisés.

L'accueil de la recherche, qui s'entend comme la mise en valeur, tant du territoire que du savoir-faire des agents du parc national en matière d'accompagnement, sera une préoccupation constante. L'ensemble des actions de ce domaine est en outre couvert par des conventions de partenariat avec le monde scientifique.

<b>Activité</b>	<b>Les grandes priorités de l'établissement *</b>
<b>1-1 – Acquisition de connaissances</b>	<p><u>La poursuite d'actions trouvant leur force dans la durée.</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Poursuite du suivi des milieux naturels et des paysages</li><li>- Participation active au programme « alpages sentinelles », coordonné par l'IRSTEA</li><li>- Participation active au programme « lacs sentinelles », coordonné par l'association ASTERS</li><li>- Suivi des glaciers et intégration (si financements dédiés) du suivi « Glacier blanc » dans « Glacioclim »</li></ul> <p><u>Des programmes structurants nouveaux ou renforçant des actions existantes.</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Lancement de l'inventaire généralisé (ATBI) de la réserve intégrale de Lauvitel</b> (sous réserve d'un</li></ul>

	<p><i>accord de partenariat avec le MNHN)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Connaissance de la biologie fonctionnelle d'espèces « cible » en lien avec les activités humaines</b></li> <li>- <b>Participation active à l'harmonisation des protocoles inter-parcs de suivis paysagers</b></li> <li>- <b>Évaluation des MAE-t</b> (<i>étude de l'impact des pratiques pastorales sur les milieux</i>)</li> <li>- <b>Lancement des programmes « refuges sentinelles »</b> (<i>observation des paramètres environnementaux, de la fréquentation et des usages en haute altitude ; médiation avec les usagers</i>)</li> <li>- <b>Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie sanitaire</b></li> </ul>
<b>1-2 – Administration et diffusion des connaissances</b>	<p>Des actions guidées par les objectifs permanents d'alimentation des bases de données nationales, de partage avec le territoire et les utilisateurs, de valorisation de données naturalistes et culturelles, d'efficacité technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un système d'information territorial, en lien avec les autres initiatives du territoire</li> <li>- <b>Renforcement et automatisation de l'alimentation des bases des données des SINP régionaux</b></li> <li>- <b>Animation et valorisation d'une base de données « patrimoine bâti »</b></li> </ul>
<b>1-3 – Contribution à des programmes de recherche</b>	<p>Il s'agit de poursuivre et de renforcer des collaborations déjà très fructueuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation de la réserve intégrale de Lauvitel, comme site d'accueil de la recherche</li> <li>- Poursuite du programme « archéologie d'altitude » porté par le CNRS et le service régional d'archéologie</li> <li>- Renforcement de la contribution à la <u>zone-atelier Alpes</u>, portée par le CNRS et l'IRSTEA</li> </ul> <p>Une impulsion particulière sera donnée sur les thèmes suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Programme « écologie verticale »</b> (<i>végétation de très haute altitude</i>), en partenariat avec le CNRS et le Muséum d'histoire naturelle de Grenoble</li> <li>- <b>Partenariat avec la station alpine du Lautaret</b> (<i>accueil de chercheurs, partenariat avec la galerie de l'Alpe / CNRS / Station alpine du Lautaret – Université Joseph Fourier de Grenoble</i>)</li> </ul>

\* En caractères gras, les nouveaux programmes structurants (voir B 4.3), en souligné : les actions à fort niveau de mutualisation inter-parcs

## INDICATEURS

Indicateurs 1-1	2015	2016	2017
<b>1-1a</b> : Nombre de protocoles d'acquisition des connaissances, d'études et de programmes de recherche impliquant le parc national <i>(dont 3 programmes qui portent en tout ou partie, sur les changements climatiques, la transition énergétique et la conservation de la biodiversité)</i>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>
Indicateurs 1-2	2015	2016	2017
<b>1-2a</b> : Nombre de données transférées annuellement au SINP	<b>21000</b>	<b>22000</b>	<b>24000</b>
<b>1-2b</b> : Mise en place d'une cartographie dynamique pour l'accès aux données patrimoniales mises à la disposition du public (si pas disponible sur SINP-MNHN)	Mise à disposition des données « Hautes-Alpes » via le SINP-PACA Mise à disposition des données	Mise à disposition des données « Hautes-Alpes » via le SINP-PACA Mise à disposition des données	Mise à disposition des données « Hautes-Alpes » et « Isère » via les SINP régionaux.

	iséroises via le SINP national.	iséroises via le SINP national.	
<b>1-2c</b> : Taux de réponse aux demandes de porter à connaissance dans le cadre des projets, plans et programmes portés par l'Etat ou les collectivités	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>

<b>Indicateurs communs 1-1 / 1-2 / 1-3</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>1a</b> : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) - tous protocoles, études et programmes confondus par rapport aux effectifs totaux	<b>26 %</b>	<b>25,5 %</b>	<b>25,5 %</b>
<b>1b</b> : % des coûts afférents hors masse salariale et hors fonctionnement courant (tous protocoles, études et programmes confondus) * par rapport au montant du programme d'actions	<b>10 %</b>	<b>11,5 %</b>	<b>13 %</b>

## DOMAINE 2 - PROTEGER ET RESTAURER UN PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER EXCEPTIONNEL

Les activités de surveillance sont majoritairement dans la continuité de l'existant, tant pour des raisons de moyens, que parce qu'il s'agit d'activités régaliennes fondamentales contribuant à la gestion conservatoire. La structuration de la police administrative aura pour objet de renforcer l'accompagnement et le suivi des autorisations concernant les travaux et activités en cœur de parc. En matière de gestion des milieux, les impulsions nouvelles porteront essentiellement sur les paysages agricoles, au premier rang desquels les terrasses agricoles. Le parc national poursuivra son action, de pilotage ou d'accompagnement selon les cas, au bénéfice des sites Natura 2000 du territoire classé. Il développera en outre les actions d'ingénierie en appui à la conservation des milieux (génie écologique).

Les actions dans le domaine culturel (hors patrimoine bâti) reposeront dans un premier temps, sur les partenariats initiés avec le Conseil départemental des Hautes-Alpes, le Musée dauphinois et les autres structures culturelles du territoire.

Sont concernées par les actions et programmes envisagés, les orientations « 1.2 » (« Faire vivre une culture commune »), « 3.1 » (« Maintenir les paysages remarquables »), « 3.2 » (« Préserver les milieux naturels et les espèces ») de la charte. Pour le cœur du parc national, les actions illustreront en priorité les objectifs « 2 » (« Préserver le patrimoine culturel du cœur ») et « 5 » (« Conserver les paysages, les milieux et les espèces »).

### ACTIVITES

Les principaux projets envisagés figurent dans le tableau suivant.

Activité	Les grandes priorités de l'établissement*
2-1 – Surveillance du territoire et des usages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de police pénale : adaptation de la pression de surveillance et de sensibilisation des usagers aux enjeux du territoire, en coordination avec les services départementaux</li> <li>- <b>Action nouvelle : la structuration de la police administrative dans le cœur</b></li> </ul>
2-2 – Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Gestion des galliformes de montagne</u> : mise en place de MAEC et sensibilisation</li> <li>- Gestion des stations d'espèces végétales prioritaires, notamment par mise en place de MAEC</li> <li>- Participation à la lutte contre certaines espèces envahissantes (ambrosie, renouée du japon, etc.) et veille active sur les invasions biologiques.</li> </ul>
2-3 – Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en œuvre du programme de valorisation des paysages agricoles emblématiques</b> du parc national (terrasses agricoles, bocages, ...)</li> <li>- Enrichissement de la mémoire culturelle du territoire, par la coopération avec le Centre de l'oralité alpine (Conseil départemental des Hautes-Alpes)</li> </ul>
<b>FOCUS SPECIFIQUE</b> <b>Gestion de la réglementation du parc national</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation du dispositif réglementaire de mise en œuvre de la charte</li> </ul>

\* En caractères gras, les nouveaux programmes structurants (voir B 4.3), en souligné : les programmes / actions à fort niveau de mutualisation inter-parcs

### INDICATEURS

Indicateurs 2-1	2015	2016	2017
-----------------	------	------	------

	Surveillance milieux terrestres		
<b>2-1a</b> : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	<b>10 %</b>	<b>10 %</b>	<b>10 %</b>
<b>2-1b</b> : % des coûts afférents hors masse salariale et hors fonctionnement courant, par rapport au montant du programme d'actions	<b>0,5 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,5 %</b>

<b>Indicateurs 2-2</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>2-2a</b> : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	<b>5 %</b>	<b>5 %</b>	<b>5 %</b>
<b>2-2b</b> : % des coûts afférents hors masse salariale et hors fonctionnement courant, par rapport au montant du programme d'actions	<b>3 %</b>	<b>3 %</b>	<b>2,5 %</b>
<b>2-2c</b> : Taux de réalisation des actions du programme d'action pluriannuel de la charte en rapport avec cette activité.	<b>30%</b>	<b>60%</b>	<b>100%</b>

<b>Indicateurs 2-3</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>2-3a</b> : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	<b>1%</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>
<b>2-3b</b> : % des coûts afférents hors masse salariale et hors fonctionnement courant, par rapport au montant du programme d'actions	<b>0,5 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,5 %</b>
<b>2-3c</b> : Taux de réalisation du programme d'action pluriannuel de la charte en rapport avec cette activité	<b>30%</b>	<b>60%</b>	<b>100%</b>

## DOMAINE 3 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif stratégique de la tutelle en matière de développement durable territorial porte sur le rôle de l'établissement public : priorité doit être donnée à l'ingénierie de projet en appui aux maîtres d'ouvrage, de manière à limiter les situations où l'établissement public est lui-même maître d'ouvrage. Parmi les dix champs thématiques que recouvre ce domaine d'activité à l'échelle nationale, le tableau ci-dessous précise ceux qui sont prioritaires pour le Parc national des Ecrins.

	Agriculture	Forêt	Tourisme	Chasse / pêche de loisirs	Aménagement/ urbanisme	Patrimoines culturels	Ressource en eau	Transition énergétique/ climat
Ecrins	x		x		x			

L'accompagnement des projets peut s'accompagner le cas échéant de subventions attribuées par l'établissement public (interventions).

Des cofinancements en provenance de sources de financements tierces (Europe, collectivités, fonds privés, ...) ont vocation à soutenir ce volet essentiel de l'action de l'établissement.

Les points forts de l'action de l'établissement public concerneront le pastoralisme et l'agriculture, le tourisme et l'accès à la nature, le patrimoine architectural et les paysages.

Le parc national, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, consolidera son dispositif d'appui, d'accompagnement et d'expertise sur l'ensemble des projets de son territoire : développement d'un dispositif d'expertise partagé avec les partenaires (Pays, CAUE ...), acquisition et valorisation d'un outil de suivi (EVA), et consolidation du dispositif d'attribution de subventions aux projets du territoire qui répondent aux objectifs de la charte.

Par ailleurs, en conseil d'administration du 7 mars 2012, le parc national a approuvé sa stratégie touristique (ce qui s'est traduit par l'adhésion à la charte européenne de tourisme durable) et défini les priorités d'intervention dans le domaine de l'écotourisme. Cette stratégie est mise en œuvre en partenariat avec les régions, les départements et les autres parcs nationaux. Le volontarisme de l'établissement public en matière de déploiement de produits marqués et en matière de valorisation de l'offre, marquera ce premier triennal de mise en œuvre de la charte.

Les actions relevant de ce domaine concernent globalement les axes « 2 » (« Pour un cadre de vie de qualité »), « 3 » (« Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire ») et « 4 » (« Pour l'accueil du public et la découverte des territoires ») de la charte.

Les bénéfices pour le cœur du parc national répondent prioritairement aux objectifs « 2 » (« Préserver le patrimoine naturel du cœur »), « 3 » (Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur), « 4 » (« Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité »), « 6 » (« Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières ») et « 7 » (« Organiser la découverte du cœur »).

La contribution à l'émergence en inter-parcs d'un programme « Refuges durables » est envisagée (sous réserve de moyens).

Pour les autres types d'activité, on sera dans une logique de continuité d'actions lesquelles, selon les ressources de l'établissement, pourront être envisagées « a minima ».

## ACTIVITES

Les projets envisagés figurent dans le tableau suivant.

Activité	Les grandes priorités de l'établissement*
<p><b>3-1 Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles</b> (dont MAET et autres mesures du second pilier de la PAC, prairies fleuries, contrats Natura 2000, ...)</p>	<p>Les actions seront conduites en continuité avec les activités existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventiionnements avec les chambres d'agriculture</li> <li>- MAEC « alpages » et « prairies »</li> </ul> <p>Les impulsions nouvelles concerneront la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>de la marque des parcs nationaux sur les produits et activités agricoles</u></b></li> <li>- <b><u>d'un programme « agro-écologie » : bonnes pratiques de gestion des prairies de fauche</u></b></li> <li>- <b><u>d'un « plan d'actions pastoralisme et loup » avec sa contribution au plan national « loup »</u></b></li> <li>- <b><u>du volet « animation locale » d'une stratégie sanitaire</u></b></li> </ul>
<p><b>3-2 Accompagnement des acteurs sur la sylviculture et les filières forêt-bois</b> (dont mesures sylvo-environnementales, ...)</p>	<p>Selon les moyens mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement des filières « bois énergie » et « bois construction » (porter à connaissance)</li> <li>- <u>Contribution à l'étude et valorisation des forêts anciennes (programme inter-parcs)</u></li> </ul>
<p><b>3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature</b> (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)</p>	<p>Dans la continuité de l'existant on poursuivra le partenariat avec les sports de nature, au travers de l'animation des conventions existantes et d'une concertation étroite. On animera également de la charte européenne du tourisme durable, en lien avec le conseil économique, social et culturel.</p> <p>Trois initiatives nouvelles seront privilégiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accompagnement pour la valorisation et l'aménagement des sites emblématiques et très fréquentés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Col du Lautaret : programme multi-partenaires piloté par les collectivités territoriales</b></li> <li>• Pré de Madame Carle : mise en œuvre du projet porté par la commune de Pelvoux</li> </ul> </li> <li>- <b><u>la promotion de l'itinérance autour des GR 54 et GR 50</u></b></li> <li>- <b><u>la mise en œuvre de la marque des parcs nationaux, notamment dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement</u></b> (accompagnement au montage de produits et à leur commercialisation)</li> </ul>
<p><b>3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, cadre de vie et urbanisme</b> (y compris porter à connaissance et hors actions décrites à l'activité 2.3)</p>	<p>Au-delà de l'appui aux maîtres d'ouvrage en matière d'aménagement et d'urbanisme (dont porter à connaissance), l'établissement aura pour priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>la mise en œuvre de l'outil « Motifs paysages », avec les collectivités et les services de l'État</b></li> <li>- l'appui à certaines actions de génie écologique (<i>intégration environnementale de projets d'aménagement</i>)</li> <li>- la mise en œuvre de la convention avec le SMADESEP</li> </ul>
<p><b>3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale</b></p>	<p>Au delà de l'appui à l'événementiel culturel, l'établissement aura pour priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>la structuration d'un programme « patrimoine architectural »</b> (<i>expertises architecturales en régie ou par prestations, formation aux techniques constructives traditionnelles pour le petit patrimoine bâti</i>)</li> </ul>
<p><b>3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques</b> (thématique transversale)</p>	<p>L'établissement appliquera les principes d'exemplarité énergétique à ses propres projets immobiliers éventuels.</p> <p>Par ailleurs on citera les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>l'appui à l'amélioration des performances énergétiques des refuges</b></li> <li>- <b>la mise en œuvre des volets « performance thermique » et « énergies renouvelables » de la marque des parcs nationaux pour les hébergements</b></li> </ul>

	- <u>la sensibilisation du public aux questions climatiques</u> (CESC, programme de conférences, etc.)
<b>FOCUS SPECIFIQUE</b> <b>Marque « Esprit Parc national »</b>	- Projet inter-parcs (PACA) sur le marquage des produits touristiques - Promotion de la marque parc national dans les domaines autres que touristiques (agriculture)

\* En caractères gras, les nouveaux programmes structurants (voir B 4.3), en souligné : les programmes / actions à fort niveau / potentiel de mutualisation inter-parcs

## INDICATEURS

Indicateurs globaux 3	2015	2016	2017
<b>3a</b> : % de mesures (objectifs / orientations), toutes thématiques confondues, ayant donné lieu à au moins un document de mise en œuvre au niveau du programme pluriannuel de la charte.	<b>94 %</b>	<b>97 %</b>	<b>100 %</b>
<b>3b</b> : Nombre de contrats de partenariats signés correspondant à la marque « parc national », tous domaines confondus	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>50</b>
<b>3c</b> : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	<b>12 %</b>	<b>12 %</b>	<b>12 %</b>
<b>3d</b> : % des coûts afférents hors masse salariale et hors fonctionnement courant, par rapport au montant du programme d'actions	<b>32 %</b>	<b>31%</b>	<b>31 %</b>
<b>3e</b> : adoption d'une stratégie touristique	<b>Effective</b>	<b>Effective</b>	<b>Effective</b>



## DOMAINE 4 – FAIRE CONNAITRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR LES VISITEURS

### ACTIVITES

Pour résidents et visiteurs, la découverte et l'accueil en montagne reposent avant tout sur des valeurs d'authenticité, de partage, de rencontre et d'échange. L'humain est au cœur de tout ; il doit ainsi constituer le fil conducteur de la mise en œuvre de la charte. La découverte des patrimoines à partir des lieux de vie est donc à privilégier, en développant les techniques d'interprétation et en multipliant les lieux et occasions de rencontre. Pour autant, dans une société de l'information, il faut veiller à un haut niveau de technicité des outils et médias contribuant à la structuration et à l'accompagnement de l'offre écotouristique et à la découverte des patrimoines. Cet équilibre entre modernité des médias et authenticité de la découverte sera au cœur des préoccupations de l'établissement public. Les actions mises en œuvre en application de ce domaine d'activité répondront aux orientations « 1.3 », (« Développer l'éducation à l'environnement et au territoire ») et « 4.2 » (« Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil ») de la charte ; ainsi qu'à l'objectif « 7 » (« Organiser la découverte du cœur »).

Les activités envisagées figurent dans le tableau suivant.

Activité	Les grandes priorités de l'établissement*
<b>4-1 - Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des programmes un garde/une classe</li> <li>- Appui aux projets pédagogiques « montagne » des collèges</li> <li>- Appui au programme « destination refuges » piloté par l'USEP</li> <li>- Mobilisation des ressources de l'Éducation nationale</li> </ul>
<b>4-2 - Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et mise en œuvre des programmes d'accueil et de découverte « hiver » et « printemps/été »</li> <li>- Animation des points d'accueil existants et partenariat avec les centres d'information thématiques</li> <li>- Formation et accompagnement de socio-professionnels (<i>accompagnateurs, guides, encadrants de sports de nature, etc.</i>)</li> <li>- <b>Développement de « Rando-Écrins » : enrichissement de l'application et des contenus</b></li> <li>- <b>« Refuges sentinelles » – volet « communication »</b></li> </ul>
<b>4-3 – Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public</b>	<p>Cette activité est très liée aux capacités de mobilisation financière. Pour les sentiers, une part minimum devra systématiquement être prévue par le budget propre de l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et gestion et entretien du réseau de sentier, en cohérence avec le projet d'itinérance autour du « GR54 » et « GR50 », notamment dans le cadre des PDIPR 05 et 38</li> <li>- <b>Requalification de certains espaces d'accueil des maisons du parc</b></li> </ul>
<b>4-4 – Outils de communication de l'EPPN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de l'Écho des Écrins et d'une « news letter » électronique</li> <li>- <b>Structuration de la politique de l'image et valorisation du fond audiovisuel</b></li> <li>- Valorisation au travers d'outils de communication des programmes thématiques du parc national</li> <li>- Collaboration étroite avec les médias et les relais d'information locale</li> </ul>
<b>FOCUS SPECIFIQUE</b> <i>Descriptif des actions de l'EPPN en faveur d'un public handicapé : aménagements spécifiques de sites, audio-conférences, ...</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réalisation du sentier d'interprétation de la Vallouise</b> (maîtrise d'œuvre PNE) et de l'<b>offre « handicap » du Pré de Madame Carle</b> (maîtrise d'œuvre commune de Pelvoux)</li> <li>- Adaptation de supports de communication</li> <li>- Prise en compte de la problématique handicap dans tous les projets de maisons de parc</li> <li>- Mise en place d'animations adaptées aux publics handicapés</li> </ul>

\* En caractères **gras**, les nouveaux **programmes structurants** (voir B 4.3), en souligné : les actions à fort niveau de mutualisation inter-parcs

## INDICATEURS

Indicateurs 4-1	2015	2016	2017
<b>4-1a</b> : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	<b>2 %</b>	<b>2 %</b>	<b>2 %</b>
<b>4-1b</b> : % des coûts afférents hors masse salariale et hors fonctionnement courant, par rapport au montant du programme d'actions	<b>0,5 %</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,5 %</b>

Indicateurs 4-2	2015	2016	2017
<b>4-2a</b> : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	<b>12 %</b>	<b>12,5 %</b>	<b>13 %</b>
<b>4-2b</b> : % des coûts afférents hors masse salariale et hors fonctionnement courant, par rapport au montant du programme d'actions	<b>6 %</b>	<b>6 %</b>	<b>6 %</b>

Indicateurs 4-3	2015	2016	2017
<b>4-3a</b> : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	<b>8 %</b>	<b>8 %</b>	<b>8 %</b>
<b>4-3b</b> : % des coûts afférents hors masse salariale et hors fonctionnement courant, par rapport au montant du programme d'actions	<b>30 %</b>	<b>30 %</b>	<b>29 %</b>

Indicateurs 4-4	2015	2016	2017
<b>4-4a</b> : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>
<b>4-4b</b> : % des coûts afférents hors masse salariale et hors fonctionnement courant, par rapport au montant du programme d'actions	<b>1,5 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>1,5 %</b>

## 5 - PILOTER LA POLITIQUE DES PARCS NATIONAUX

### ACTIVITES

Les activités s'inscrivent dans une phase de mise en œuvre de la charte. Les priorités pour le triennal portent principalement sur la préparation de la seconde vague des adhésions à la charte (2015) et sur le renforcement et l'animation des outils et instances de suivi de la charte.

Le suivi annuel de la charte, son évaluation périodique, mais aussi la mobilisation d'un comité de suivi et d'évaluation, viseront à une appropriation plus forte de la charte par le territoire.

Enfin, le parc national poursuivra ses engagements européens (mise en œuvre de la charte européenne de tourisme durable, forte contribution à l'animation du réseau Natura 2000, diplôme européen) et, après avoir reçu une labellisation pour sa réserve intégrale (catégorie 1a-UICN), œuvrera à la reconnaissance internationale de l'exemplarité de sa gestion, par une candidature à la labellisation en liste verte de l'UICN.

Les projets envisagés figurent dans le tableau suivant.

Activité	Les grandes priorités de l'établissement*
<b>5-1 – Animation et évaluation de la charte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du programme d'actions, et mise en place d'un outil de suivi commun aux parcs nationaux</li> <li>- <b>Évaluation : mise en place et animation du dispositif</b> (instance, indicateurs, premières évaluations)</li> <li>- <b>Seconde vague d'adhésions à la charte</b></li> <li>- <b>Signature et animation des conventions de partenariat</b> avec les collectivités et les principaux partenaires socio-économiques</li> </ul>
<b>5-2 - Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à quelques groupes de travail régionaux (<i>SNB, TVB, réseaux régionaux de gestionnaires d'espaces naturels, énergie-climat., etc.</i>)</li> <li>- <u>Suivi des politiques nationales décentralisées</u></li> </ul>
<b>5-3 – Contribution aux politiques européennes et internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Partenariats transfrontaliers</b> avec les parcs italiens dans le cadre de projets européens financés (LIFE, ALCOTRA, etc.)</li> <li>- <b>Candidature à la labellisation « liste verte UICN » du Parc national des Écrins</b></li> </ul>

\* En caractères gras, les nouveaux programmes structurants (voir B 4.3), en souligné : les actions à fort niveau de mutualisation inter-parcs

### INDICATEURS

Indicateurs 5-1	2015	2016	2017
<b>5-1a</b> : % des effectifs affectés sur le domaine d'activité (= personnel directement concerné + part du personnel administratif) par rapport aux effectifs totaux (temps de négociation + mise en œuvre + suivi)	<b>3 %</b>	<b>3 %</b>	<b>3 %</b>
<b>5-1b</b> : mise en œuvre de l'évaluation des chartes (déploiement EVA et remplissage des données)	<b>Lancement</b>	<b>Mise en œuvre effective</b>	<b>Mise en œuvre effective</b>

## 6 – GERER L'ETABLISSEMENT PUBLIC

### ACTIVITES

Les activités répondent au souci d'une gestion efficace, économe, s'appuyant au mieux sur les possibilités de mutualisation, conforme aux normes de gestion et à leurs évolutions.

Cette mutualisation s'inscrit notamment dans la dynamique suscitée par la création de l'Agence française pour la biodiversité. S'agissant des ressources, l'établissement mobilisera au mieux les acteurs privés (mécénat, dons) et les ressources publiques (CPER, fonds européens, etc.)

Les principales actions envisagées figurent dans le tableau suivant.

Activité	<b>Les grandes priorités de l'établissement</b>
<b>6-1 – Management général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation des instances de gouvernance et de dialogue social de l'établissement public</li> <li>- <b>Finalisation du document unique « hygiène et sécurité » et suivi de sa mise en œuvre</b></li> <li>- <b>Actualisation du règlement intérieur</b></li> </ul>
<b>6-2 – Gestion financière</b>	<p><u>Diversification des ressources financières</u>            Financements publics : FEDER, ALCOTRE, POIA, CIMA, fonds régionaux et départementaux.            Financements privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécénat : réponse aux appels à propositions; mise en place d'un partenariat structurant avec au moins une entreprise.</li> <li>- Mise en place d'un outil de collecte des dons des particuliers.</li> <li>- Actualisation de la politique commerciale.</li> </ul> <p><u>Gestion financière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mutualisation des mandatements et de la paye avec les autres parcs nationaux</b></li> <li>- <b>Mutualisation des achats publics avec les autres organismes publics</b></li> </ul>
<b>6-3 – Fonctionnement général de l'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la démarche d'éco-responsabilité au sein de l'établissement public</li> <li>- Assurer la maintenance du parc immobilier (hors infrastructures d'accueil) et actualiser le SPSI</li> </ul>
<b>6-4 - Gestion des ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Mutualisation de la liquidation de la paye</u></li> <li>- <u>Gestion du plan de formation et accompagnement des carrières des agents</u></li> <li>- <u>Mise en place d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux</u></li> </ul>
<p><b>FOCUS SPECIFIQUE</b>  <i>Aspects de mutualisation des compétences en inter-parcs, avec PNF / AFB, ou avec des structures extérieures.</i></p>	<p><u>Participation active aux actions de mutualisation, en particulier avec l'AFB, dans les domaines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des outils et procédures du suivi d'activité</li> <li>- de la gestion des ressources humaines (hors suivi de proximité des agents)</li> <li>- de la paie, des mandatements et des marchés publics</li> <li>- de la prévention des risques professionnels (partages d'expériences, mutualisation de procédures de suivi...)</li> <li>- de l'ingénierie financière et de projet (notamment avec les autres parcs nationaux alpins)</li> <li>- de l'évaluation et du rapportage (en lien avec PNF et avec la future agence)</li> </ul>

\* En caractères gras, les nouveaux programmes structurants (voir B 4.3), en souligné : les actions à fort niveau de mutualisation inter-parcs

## INDICATEURS

Indicateurs 6-1 et 6-2	2015	2016	2017
<b>6-1a</b> : Taux de présence féminine dans le conseil d'administration de l'EP	<i>Indicateur hors compétence établissement</i>		
<b>6-2a</b> : Nombre de projets structurants <b>portés</b> par l'EPPN ayant fait l'objet d'un cofinancement <b>public</b> : PO FEDER/FSE ; PDR FEADER, PO FEAMP, LIFE+, CPER, CT, EP locaux, services déconcentrés de l'Etat, chambres consulaires, ...	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>6-2b</b> : Nombre de projets structurants <b>associant</b> l'EPPN et ayant fait l'objet d'un cofinancement <b>public</b> : PO FEDER/FSE ; PDR FEADER, PO FEAMP, LIFE+, CPER, CT, EP locaux, services déconcentrés de l'Etat, chambres consulaires, ...	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>6-2c</b> : : Nombre de projets structurants <b>portés</b> par l'EPPN ayant fait l'objet d'un cofinancement <b>privé</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>6-2d</b> : : Nombre de projets structurants <b>associant</b> l'EPPN et ayant fait l'objet d'un cofinancement <b>privé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>6-2e</b> : Part du financement des PN émanant de <b>fonds privés</b> , budgété sur les comptes de l'établissement avec détail par source de financement (source = compte financier)	<b>2,5 %</b>	<b>3 %</b>	<b>3,5 %</b>
<b>6-2f</b> : Mise en place d'une comptabilité analytique d'ici à 2017	<i>Engagement de la démarche</i>	<i>Finalisation</i>	<i>Comptabilité analytique opérationnelle</i>

Indicateur 6-3	2015	2016	2017
<b>6-3a</b> :Part des crédits de fonctionnement courant consacrés aux charges de structure (sélection de comptes de classe 6 : 606, 613, 624, 625, 626, 628)	<b>79 %</b>	<b>79 %</b>	<b>79 %</b>

Indicateur 6-4	2015	2016	2017
<b>6-4a</b> : Nombre d'ETP mutualisés (+ gain opéré en descriptif)	<b>0</b>	<b>0,5</b>	<b>1</b>

Le plafond d'emploi du PNE est passé de 107 ETP en 2010 à 90 ETPT en 2015, soit une diminution de 17 % en 5 ans. L'établissement a absorbé cette diminution grâce à des efforts considérables de réorganisation et d'efficacité. La mutualisation à venir portera sur les fonctions support et sera liée à la montée en charge de l'AFB. Elle respectera les thèmes de mutualisation définis dans ce cadre.

# ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL

Organigramme du  
Parc national des Ecrins

Janvier 2015



# SYNOPTIQUE DES MESURES DE LA CHARTE

## Les orientations pour la zone d'adhésion

### Axe 1 - Pour un espace de culture vivante et partagée

#### Orientation 1.1. Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions

Mesure 1.1.1. Renforcer la qualité de la connaissance

Mesure 1.1.2. Observer et anticiper les évolutions du territoire

Mesure 1.1.3. Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets et documents de planification

Mesure 1.1.4. Analyser les interactions entre activités, espèces et milieux naturels

Mesure 1.1.5. Faciliter le partage de l'information

#### Orientation 1.2. Faire vivre une culture commune

Mesure 1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels, matériel et immatériel

Mesure 1.2.2. Gérer des fonds documentaire et artistique

Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux, et favoriser l'émergence d'une offre culturelle de territoire

#### Orientation 1.3. Développer l'éducation à l'environnement et au territoire

Mesure 1.3.1. Former les intervenants pédagogiques et participer aux réseaux éducatifs

Mesure 1.3.2. Accompagner les actions pédagogiques en milieu scolaire

Mesure 1.3.3. Aider les jeunes à acquérir une «culture montagne»

Mesure 1.3.4. Développer la sensibilisation et l'information du grand public

#### Orientation 1.4. Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés

Mesure 1.4.1. Participer à la vie du Réseau alpin des espaces protégés

Mesure 1.4.2. Coopérer avec les autres parcs et espaces protégés à l'échelle régionale et nationale

### Axe 2 - Pour un cadre de vie de qualité

#### Orientation 2.1. Aménager un territoire durable

Mesure 2.1.1. Economiser et valoriser les ressources du territoire

Mesure 2.1.2. Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires

Mesure 2.1.3. Assurer la cohérence des signalétiques publicitaires et informatives

Mesure 2.1.4. Aider à la gestion des loisirs motorisés dans les espaces naturels

#### Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural

Mesure 2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local

Mesure 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural

Mesure 2.2.3. Intégrer les équipements et techniques liés aux usages contemporains dans le bâti ancien

#### Orientation 2.3. Développer l'éco-responsabilité

Mesure 2.3.1. Valoriser les démarches éco-responsables

Mesure 2.3.2. Impulser des solutions alternatives à la mobilité automobile individuelle

Mesure 2.3.3. Encourager les économies d'énergie et le recours approprié aux énergies renouvelables

### Axe 3 - Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire

### **Orientation 3.1. Maintenir les paysages remarquables**

Mesure 3.1.1. Gérer les grands sites paysagers

Mesure 3.1.2. Accompagner l'évolution des éléments du paysage construit

### **Orientation 3.2. Préserver les milieux naturels et les espèces**

Mesure 3.2.1. Prendre en compte les espèces à enjeux de la faune et de la flore

Mesure 3.2.2. Contribuer à l'animation et à la gestion des sites Natura 2000

Mesure 3.2.3. Gérer les réserves naturelles nationales contiguës au cœur du parc et envisager leur évolution

Mesure 3.2.4. Préserver les équilibres entre espèces animales/végétales et activités humaines

### **Orientation 3.3. Soutenir la filière bois – forêt de montagne dans le respect de la biodiversité**

Mesure 3.3.1. Prendre en compte les équilibres écologiques dans la planification forestière

Mesure 3.3.2. Favoriser les modes adaptés d'exploitation et de desserte forestières

Mesure 3.3.3. Favoriser la transformation et la valorisation locales

### **Orientation 3.4. Préserver la ressource en eau et les milieux associés**

Mesure 3.4.1. Assurer la continuité des cours d'eau et la fonctionnalité des zones humides, ripisylves et bocages

Mesure 3.4.2. Gérer durablement les lacs d'altitude

### **Orientation 3.5. Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception**

Mesure 3.5.1. Soutenir la vocation agricole des espaces dédiés

Mesure 3.5.2. Insérer les exploitations dans leur environnement

Mesure 3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux, et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire

Mesure 3.5.4. Encourager la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire

Mesure 3.5.5. Maintenir la fauche des prairies naturelles

Mesure 3.5.6. Encourager des formes de diversification non exclusivement agricole

### **Orientation 3.6. Soutenir la gestion globale des alpages**

Mesure 3.6.1. Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau et en herbe, et des surfaces pastorales

Mesure 3.6.2. Améliorer la logistique et les infrastructures d'exploitation

Mesure 3.6.3. Aider à la prévention des dommages dus aux grands prédateurs

## **Axe 4 - Pour l'accueil du public et la découverte du territoire**

### **Orientation 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire**

Mesure 4.1.1. Qualifier l'offre touristique des écrans et faire du territoire une destination éco-touristique

Mesure 4.1.2. Mettre en réseau les acteurs de l'accueil, de l'accompagnement et de la découverte

Mesure 4.1.3. Inciter les adeptes des activités de nature à des pratiques respectueuses de l'environnement

Mesure 4.1.4. Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics

### **Orientation 4.2. Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil**

Mesure 4.2.1. Animer le réseau des points d'accueil du public

Mesure 4.2.2. Intégrer les refuges dans leur environnement

Mesure 4.2.3. Harmoniser la signalétique touristique

Mesure 4.2.4. Maintenir un réseau de sentiers cohérent à l'échelle du massif

### **Orientation 4.3. Développer le partenariat avec les stations touristiques**

Mesure 4.3.1. Renforcer les solidarités et les complémentarités stations/vallées

Mesure 4.3.2. Accompagner les stations dans des démarches de qualité environnementale

### **Orientation 4.4. Partager et valoriser l'image «Parc national»**

Mesure 4.4.1. Définir et partager des axes de promotion du territoire

Mesure 4.4.2. Développer le marquage et le référencement des produits identifiés au territoire

Mesure 4.4.3. Accompagner les communes du parc dans la valorisation de l'image «Parc national »



## **Les objectifs pour le cœur du parc**

### **Objectif 1. Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance**

Mesure 1.1.c Gérer la réserve intégrale de Lauvitel

### **Objectif 2. Préserver le patrimoine culturel du cœur**

Mesures 2.1.c Préserver l'espace dévolu à la pratique de l'alpinisme et respecter sa trajectoire historique

Mesure 2.2.c Préserver l'intégrité des sites archéologiques d'altitude

### **Objectif 3. Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur**

Mesure 3.1.c Intégrer les aménagements des cabanes et conserver leurs éléments patrimoniaux

Mesure 3.2.c Intégrer les aménagements des refuges et conserver leurs éléments patrimoniaux

Mesure 3.3.c Préserver les éléments du petit patrimoine construit

Mesure 3.4.c Veiller à la cohérence architecturale des hameaux du cœur

### **Objectif 4. Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité**

Mesure 4.1.c Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur site

Mesure 4.2.c Veiller à la réversibilité des installations situées dans le cœur

Mesure 4.3.c Rechercher des solutions alternatives à l'accès automobile en cœur de parc

Mesure 4.4.c Encourager les certifications et les écolabels environnementaux pour les activités s'exerçant dans le cœur

### **Objectif 5. Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur**

Mesure 5.1.c Préserver l'intégrité des milieux naturels les plus vulnérables et la quiétude des zones refuges de la faune

### **Objectif 6. Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières**

Mesure 6.1.c Généraliser les bonnes pratiques de gestion des alpages

Mesure 6.2.c Maintenir les prairies naturelles du cœur

Mesure 6.3.c Généraliser les bonnes pratiques de gestion forestière

### **Objectif 7. Organiser la découverte du cœur**

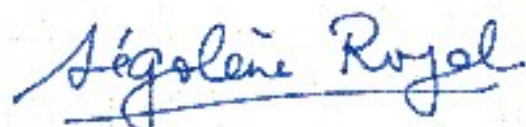
Mesure 7.1.c Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux

Mesure 7.2.c Sensibiliser les pratiquants des activités de loisirs et contrôler les équipements liés aux pratiques sportives

Mesure 7.3.c Accompagner les manifestations publiques valorisant les patrimoines du cœur

## SIGNATURES

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie



Ségolène ROYAL

Le directeur de l'établissement public du parc national des Ecrins



Bertrand GALTIER

Le président du Conseil d'administration de l'établissement public  
du parc national des Ecrins



Le commissaire du gouvernement, préfet des Hautes-Alpes



Pierre BESNARD